

Le DIMA, un pas vers l'apprentissage

En Auvergne, ces dispositifs sont au nombre de six : celui qui est implanté au CRFA des métiers du chien et de l'animalerie implanté au lycée agricole des Combrailles à Saint-Gervais d'Auvergne a ouvert ses portes à la rentrée de septembre. Nous avons rencontré son coordonnateur.

Qu'est-ce qu'un DIMA ? Comment est organisé le DIMA CRFA des Combrailles ?

Le dispositif d'initiation aux métiers par l'alternance (DIMA) permet aux jeunes de suivre sous statut scolaire, une formation en alternance, destinée à leur faire découvrir un environnement professionnel, tout en favorisant l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture requis en fin de troisième. Il est réservé exclusivement aux élèves ayant 15 ans révolus et peut s'adresser à ceux qui sont en rupture scolaire.

La période de découverte des métiers permet aux collégiens de mieux préparer leur orientation. Il donne aux élèves la possibilité de commencer

une activité de type professionnel tout en demeurant sous statut scolaire. Un des objectifs est de permettre, au terme du DIMA, la signature d'un contrat d'apprentissage dans le domaine professionnel découvert et choisit par le jeune. Le DIMA du CRFA peut accueillir entre 8 et 12 stagiaires.

Comment se déroule la formation ?

La formation se déroule sur une année scolaire, avec la possibilité de rentrer en formation en cours d'année. Elle comprend trois grandes phases : la première, de septembre à janvier, constitue la découverte des métiers. Ensuite, de janvier à février, le projet est affiné en terme de « solution emploi ». Enfin, à partir de mars, les recherches de maîtres d'apprentissage débutent.

L'équipe enseignante est restreinte avec une pédagogie spécifique au public accueilli. En effet, la pédagogie appliquée se fait en termes de « projets » et non selon les cours traditionnels. L'enseignement part de la « pratique » pour arriver à

la « théorie ». Les méthodes d'enseignements se veulent variées et les supports de cours sont en lien avec les métiers visés.

Cette formation comporte obligatoirement des enseignements généraux, des enseignements technologiques et pratiques et enfin, des visites et stages en milieu professionnel (28 heures par semaine).

La durée totale des stages est de 8 à 18 semaines au plus pour une année scolaire. Ce sont des stages d'initiation ou d'application, qui font l'objet d'une convention passée entre le lycée et l'entreprise. Un tuteur assure l'accueil du jeune, son suivi et son éva-

luation. En outre, les élèves du DIMA ont la possibilité de se présenter au diplôme du Brevet (DNB), en qualité de candidat individuel, ou au certificat de formation générale (CFG).

Et après ?

À l'issue du DIMA, le jeune peut préparer un CAP en deux ans ou un bac Professionnel en trois ans (sous certaines conditions), en lycée professionnel sous statut scolaire. Aussi, s'il a atteint l'âge de 16 ans, et avec l'accord de son représentant légal, il peut poursuivre ses études en signant un contrat d'apprentissage, pour préparer les mêmes diplômes.

EN SAVOIR PLUS

Informations complémentaires et adresses sur le site de l'ONISEP :

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-college/Collegiens-a-besoins-educatifs-particuliers/Decouvrir-l-entreprise-au-college-parcours-individualises-3e-Prepa-pro-DIMA>

Contactez le Centre d'Information et d'Orientation le plus proche de votre domicile, coordonnées des CIO sur <http://www.ac-clermont.fr/orientation/s-informer-et-s-orienter/cio/>